

Le chèque énergie

Est-ce que j'y ai droit ?



Vous n'avez jamais reçu ce chèque ?

Le chèque énergie est une aide de l'État. C'est gratuit. Vérifiez ici si vous y avez droit.

Il aide à payer :



L'électricité



Le gaz



Le bois et granulés



Le fioul

1 Ce qu'il faut préparer



Une pièce d'identité

Carte d'identité, passeport ou titre de séjour.



Votre avis d'imposition

Le document des impôts sur vos revenus.



Un accès à internet

Un ordinateur ou un téléphone.

Les 5 étapes Pour vérifier votre droit

Vous pouvez le faire seul, ou avec votre famille.

2 Vérifier votre droit à l'aide



Allez sur chequeenergie.gouv.fr

C'est un site internet officiel et gratuit.



Les personnes du foyer fiscal

Combien de personnes vivent dans votre foyer fiscal ?



Votre revenu

Cherchez ce chiffre sur votre avis d'imposition :



Le résultat

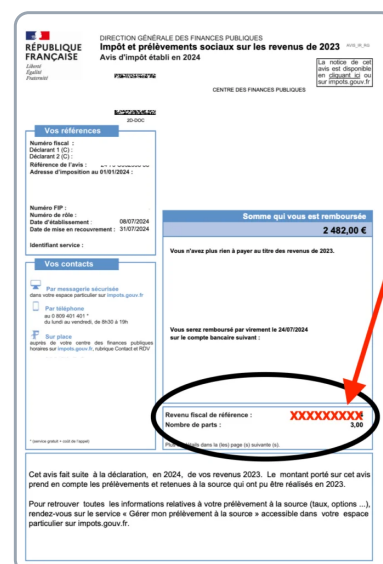
Le site vous dit si vous avez droit à l'aide.



Demandez votre chèque

Si vous avez droit à l'aide, vous pouvez le demander en ligne.

Sur votre avis d'imposition :



Sur votre avis d'imposition :

Revenu fiscal de référence : XXXXXXXXX 3,00



Bon à savoir

L'aide est de 48 € à 277 € par an, selon votre famille et vos ressources. Vous devez avoir déclaré vos ressources aux impôts, même sans revenus.

Une question ?



0 805 204 805

Téléphone du chèque énergie, appel gratuit



chequeenergie.gouv.fr